



Conseil municipal



Séance ordinaire du jeudi 25 mars 2010.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le jeudi 25 mars 2010 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 18 mars 2010.

Etaient présents : M ; Denis THION – M. Alex FRISON – Mme Marilyne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – Mme Maryse PAJON – M. Patrick VERGINE - M. Patrick ARCHENault – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Michel CHAUMETTE a donné procuration à M. Alex FRISON.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Maryse PAJON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Mme Delphine PIZARRO, Adjoint administratif de 2^{ème} classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 16 février 2010.

Quelques modifications/précisions suite au dernier Conseil Municipal :

- Subvention 2010 : le total des subventions versées s'élèvent à 2 565.10 euros et non à 2 415.10 euros.
- Le déplacement et l'installation du compteur de Monsieur Melro, face au 8 rue du Pourtour, sera pris en charge par la commune pour la somme de 850 euros H.T.
- Devis du Moulin à eau : il s'agit de la pose d'un nouveau branchement.

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2010, préalablement communiqués aux membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers font le compte-rendu des réunions des différents syndicats dans lesquels ils représentent la commune.

2. Compte de Gestion 2009 :

↳ **Service Eau et Service Assainissement.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion du service de l'eau et du service assainissement dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Compte administratif 2009 :

↳ SERVICE EAU :

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2009 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
RECETTES	25 078.38 €	65 701.60 €	90 779.98 €
DEPENSES	13 252.46 €	5 948.25 €	19 200.71 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 825.92 €	59 753.35 €	71 579.27 €
RESULTAT ANTERIEUR	76 039.54 €	4 354.11 €	80 393.65 €
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT			
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	76 039.54 €		
RESULTAT CUMULE	87 865.46 €	64 107.46 €	151 972.92 €

Hors de la présence de M. Denis THION, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe « Eau » 2009.

Pour information :

Restes à réaliser : dépenses	86 483.00 €
---------------------------------	-------------

↳ SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal examine le Compte Administratif 2009 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
RECETTES	5 372.00€	1 461 273.68€	1 466 645.68€
DEPENSES	1 317.74€	1 433 662.58€	1 434 980.32€
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 054.26€	27 611.10€	31 685.36€
RESULTAT ANTERIEUR	-357.82€	-26 491.59€	-26 849.41€
RESULTAT AFFECTE A L'INVESTISSEMENT			
RESULTAT REPORTE APRES AFFECTATION	-357.82€		
RESULTAT CUMULE	3 696.44€	-880.49€	2 815.95€

Pour information :

Restes à réaliser : dépenses	619 172.00 €
---------------------------------	--------------

Hors de la présence de M. Denis THION, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2009.

4. Affectation des résultats :

↳ **Budget Eau.**

Le Conseil Municipal,

Constatant les résultats de clôture suivants :

- **87 865.46 euros d'excédent de fonctionnement.**
- **64 107.46 euros d'excédent d'investissement.**

AFFECTE la somme de 65 489.92 euros en recette de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

AFFECTE la somme de 22 375.54 euros en réserves d'investissement au compte 1068.

↳ **Budget Assainissement.**

Le Conseil Municipal,

Constatant les résultats de clôture suivants :

- **3 696.44 euros d'excédent de fonctionnement.**
- **- 880.49 euros de déficit d'investissement.**

AFFECTE la somme de 3 696.44 euros en recette de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

5. Budget Primitif 2010 :

↳ **Budget Eau.**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 de l'eau :

1. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 88 389.00 euros.
2. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 106 483.00 euros.

↳ **Budget Assainissement.**

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2010 de l'assainissement :

3. En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 129 506.00 euros.
4. En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 270 353.00 euros.

6. Budget communal :

Vote des taux d'imposition 2010.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les mêmes taux d'imposition pour l'année 2010 que ceux de l'année 2009.

Pour mémoire :

Taxe d'habitation	9.21 %
TAXE FONCIERE (bâti)	9.41 %
TAXE FONCIERE (non bâti)	40.73 %

Investissements 2010.

Travaux prévus pour l'exercice 2010 :

- Réaménagement du hall d'entrée de la salle polyvalente (vestiaire...) en attente du devis.
- Lampadaire solaire rue Basse : 2 500 euros H.T.
- Changement de deux radiateurs électriques, l'un au secrétariat de Mairie, l'autre à la salle polyvalente, en attente du devis.

Factures d'eau impayées – admission en non valeur.

Monsieur le Maire présente l'état de situation des factures d'eau en attente de paiement transmis par la Trésorerie. Le Conseil Municipal décide de porter la somme de 408.16 euros en perte sur créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une lettre de rappel a été envoyée à plusieurs administrés par rapport à des frais de commandements qui restent impayés à ce jour.

Demande de subvention Conseil Général – Part sur intérêts emprunt SIRIS.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier transmis par le SIRIS concernant sa participation communale à hauteur de 6 096.85 euros pour les annuités d'emprunts relatifs aux constructions des locaux scolaires du SIRIS pour l'exercice 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention au taux maximal.

7. Travaux :

Devis réparation branchement eau jardin Mme Poirier rue Basse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par l'entreprise ROGUET concernant la réparation d'un branchement d'eau rue Basse (Mme Poirier) qui s'élève à 1 085.20 euros HT.

Demande de branchement M. Eric Chassinat.

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de branchement (compteur « exploitant ») par Monsieur Eric Chassinat au 11, rue Neuve. L'entreprise SEGEC est informée de cette nouvelle demande et va établir un devis préalablement aux travaux.

Couverture de l'église et clocher.

Monsieur Leriche, architecte du Patrimoine, s'est rendu sur place pour établir un rapport sur les travaux à prévoir pour la couverture de l'église et du clocher. Le rapport sera remis dans un mois environ.

Plus-values à différents marchés suite à la commission du 8 mars 2010.

Suite à la commission du 8 mars dernier, le BET Legrand a établi deux avenants concernant des plus-values (SEGEC : travaux sur réseaux et CIVB : postes de refoulement) relatives aux travaux d'assainissement :

Entreprise SEGEC :

- Pose de réseaux d'eaux usées (il s'agit de prolonger les réseaux sur des tronçons de voies communales non prévus au marché, ce qui permettra de desservir des terrains à construire ultérieurement) pour un montant de 137 709 euros,
- Réalisation de 24 branchements supplémentaires sur terrains nus pour un montant de 24 000 euros,
- Remise en état de buses pour passage par fonçage rue du Moulin pour un montant de 4 504 euros,

- Réfection suite à un éboulement de cave rue Basse pour un montant de 1 750 euros,
- Plus value pour zone rocheuse rue de Boynes pour un montant de 8 110 euros,
- Déplacement du réseau AEP pour mise en place de poste de refoulement rue du Pressoir pour un montant de 2 041 euros,
- Réalisation de travaux AEP pour un montant de 73 104 euros.

Le montant total des plus-values s'élève à 251 218 euros H.T.

Ainsi, le montant H.T. du marché atteint 1 193 828 euros soit une augmentation du montant de 26.65 %.

Entreprise CIVB :

- Surprofondeur des terrassements et modification des caractéristiques du poste de refoulement de la rue du Moulin pour un montant de 4 821 euros.

Le montant total de la plus-value s'élève à 4 821 euros H.T.

Ainsi, le montant H.T. du marché atteint 84 441 euros soit une augmentation du montant de 6.06 %.

8. Subvention commune à faible population 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention de 7 153 euros a été allouée par le Conseil Général à la commune au titre de l'aide aux communes à faible population.

9. Chemins ruraux communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été transmis à quelques propriétaires des parcelles le long du chemin rural au « Haut de l'Aulnette à Guignard » concernant la largeur réglementaire de 6 mètres qui n'est plus respectée compte tenu de la pousse de la végétation sur le domaine public.

Le Conseil Municipal demande au Maire de promulguer un arrêté dont copie sera transmise à la Gendarmerie à la DDR afin que les chemins ruraux, talus et accotements sur la totalité du domaine communal ne soient pas dégradés par des engins agricoles, des traitements ou du feu et restent enherbés.

Le Conseil Municipal demande au Maire d'exercer ses pouvoirs afin que les bornes de remembrement ne soient pas arrachées ou dégradées, que les alignements qui en résultent soient respectés afin que les surfaces cultivées n'empiètent pas sur le domaine public.

Ces arrêtés seront transmis en Sous-Préfecture pour validation avant promulgation et application.

10. Urbanisme :

Etat d'avancement des demandes de permis de construire.

Monsieur le Maire fait lecture de courriers relatifs à différents dossiers en matière d'urbanisme actuellement en cours.

Autorisation d'engagement de la procédure d'état d'abandon de la propriété Principe, 10 Grande rue.

A la demande de Monsieur le Maire et suivant les préconisations du centre des impôts fonciers d'Orléans.

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure d'état d'abandon concernant la propriété de Monsieur Jorge Principe, 10 Grande rue, selon les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Grange au 4, rue du Tertre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Montangerand a fait savoir qu'il serait intéressé par la grange du 4, rue du Tertre appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, n'y est pas favorable actuellement, mettant en évidence le manque d'espace de rangement et de stockage pour le matériel technique de l'agent communal. Il souhaite que l'avenir de ce bâtiment face l'objet d'une rencontre avec les bâtiments de France sur les possibilités de réaménager ce local.

Domages sur gros œuvre propriété Coupy rue d'Arconville.

Monsieur le Maire s'est rendu chez Monsieur et Madame Coupy, rue d'Arconville en présence de Groupama suite à un problème au niveau de leur cheminée dont les travaux d'assainissement seraient à l'origine.

Les assurances Groupama doivent faire l'envoi d'un rapport d'expertise.

11. Remembrement :

Recours auprès du Tribunal administratif Monsieur Capitaine.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Pierre Capitaine souhaitant l'élargissement de 6 à 10 mètres du chemin passant le long des douves nord du château.

Le Conseil Municipal, considérant que cette éventualité ne pouvant se réaliser que par une transaction entre deux parties privées, n'émet pas d'avis sur cette demande. Il précise néanmoins qu'un élargissement du chemin ne peut se concevoir qu'à condition que la totalité du chemin dans sa largeur nouvelle soit intégrée au domaine public communal, le chemin ne pouvant se situer entre deux bandes de terrains privés, l'exploitant devant également avoir directement accès à sa parcelle sans devoir traverser une bande de terrain ne lui appartenant pas.

Compte-rendu réunion avec le Sous-Préfet du 26 février pour le franchissement de la Rimarde.

Suite à la réunion du 26 février dernier, en présence de Monsieur le Sous-Préfet et de la société ARCOUR, la création d'un nouveau pont n'est pas retenue. Néanmoins, l'aménagement du pont du Grand Gué et l'aménagement de chemins y accédant seront réalisés et pris en charge par la société ARCOUR. Ces travaux sont prévus avant fin 2010.

12. Rimarde :

Rapport de l'enquête publique pour les travaux d'aménagement.

Monsieur le Maire informe que les réaménagements ont commencé avec la plantation d'arbres. Une passerelle devrait être réalisée au confluent des deux Rimarde et des travaux de réaménagement du cours de la rivière effectués cet été.

13. Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les délégués des communes se réuniront le 31 mars à Boynes pour élire le bureau de l'Association foncière intercommunale.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence de l'eau Seine-Normandie a donné son accord pour le commencement des travaux de raccordement chez les particuliers.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Franck Langevin a fait une demande de stage auprès de la commune dans la perspective de découverte du métier d'entretien des espaces verts.

14. Prochaine réunion :

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 13 avril 2010 à 20 heures.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h10.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUÉE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	